

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais Maison des sociétés 16 rue Aristide Briand 62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt : 12/03/18

### Edito



## CARTE SCOLAIRE



## SANTE

## Le SNUipp-FSU dans l'action!

MOBILISATIONS

## Sommaire

#### Edito

**Nos actions** (p. 2 - 3)

Appel à la grève

Carte scolaire

**Direction d'école** 

**Droits syndicaux** (p. 8)



Rendez-vous à Lille, porte de Paris le 22 mars à 14h30









snu62@snuipp.fr

...CHANGEONS L'ÉCOLE!

Maison des sociétés 16 rue Aristide Briand **62000 ARRAS** 





Cher.e collègue,

Nous avons fait le choix de nous adresser directement à toi pour aborder quelques sujets brûlants de l'actualité qui concernent la profession, son devenir et plus spécifiquement les possibles répercussions sur l'ensemble de ta carrière:

#### Le SNUipp-FSU se bat pour l'accès à l'information de l'ensemble des collègues!

de la semaine... S'inscrire à la lettre hebdo ..en un clic!

Toute l'actu Conformément à la loi, les organisations syndicales ne sont plus en mesure d'envoyer des mails aux écoles et établissements. Nous t'invitons donc à t'inscrire à notre lettre hebdo en te connectant sur notre site (62.snuipp.fr). Tu pourras ainsi recevoir chaque semaine les infos, les outils et conseils du principal syndicat des enseignant-es, et de la FSU, première fédération de la fonction publique.

#### Le SNUipp-FSU se bat pour obtenir une véritable médecine de prévention!

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions. C'est pourquoi nous lançons une campagne pour réclamer avec toi plus de moyens pour la santé au travail! Plus de 15000 personnes se sont déjà adressées au ministre et aux recteurs et rectrices pour demander une visite médicale Réclamons-la en 1 clic quinquennale de droit et réclamer une médecine de prévention de qualité.





Le SNUipp-FSU se bat pour défendre des services publics accessibles à toutes et tous, pour améliorer les salaires et les conditions de travail!

Parce que le SNUipp, au sein de la FSU, est engagé au quotidien pour obtenir une meilleure reconnaissance salariale des agents de la Fonction Publique. Les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous et toutes. Exigeons des moyens suffisants pour un service public de qualité!

Notre fédération, la FSU, se bat au quotidien et dans l'unité pour défendre la Fonction publique et ses agents, qui sont garants d'un service public de qualité au service de toutes et tous!

C'est la raison pour laquelle nous t'appelons, avec 7 autres fédérations de fonctionnaires, à la mobilisation nationale le 22 MARS 2018.

Rendez-vous à Lille, porte de Paris, le 22 mars à 14h30!



# 



#### Le SNUipp-FSU se bat pour que la taille des classes baisse enfin en France, et partout!

Parce que la taille des classes a des influences sur les conditions de travail des enseignant-es et la réussite des le SNUipp-FSU organise une mobilisation nationale : #PasPlusDe25 élèves par classe #PasPlusDe20 en éducation prioritaire.

Pour aller plus loin, et retrouver toutes nos actions et revendications, rendez-vous sur : 62.snuipp.fr

Le SNUipp-FSU revendique des effectifs ne dépassant pas

- 20 élèves par classe en éducation prioritaire,
- 25 élèves par classe hors éducation prioritaire,
- 15 élèves par classe en TPS et PS. Les moins de 3 ans présents doivent être comptabilisés dans les effectifs partout!

La baisse des effectifs doit se faire également pour les multiniveaux ou organisations pédagogiques complexes ainsi que pour les classes accueillant des élèves en inclusion. Nous revendiquons également le développement des « plus de maîtres que de classes », le

rétablissement et le développement des RASED, le maintien des structures SEGPA et des postes d'éducateurs en internat. On est loin du compte!

#### Le SNUipp-FSU se bat pour reprendre la main sur notre temps de travail

Une étude de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) en 2013 estime le temps de travail hebdomadaire moyen « hors activités avec les élèves, préparation et correction » à 5 heures 36. Ce temps de travail hors la classe n'est pas reconnu.

Le temps de travail des enseignant-es des écoles explose et déborde largement des 24 h hebdomadaires en présence élèves et des 108 h annualisées.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU invite les personnels à reprendre la main sur leur temps de travail et à se saisir massivement des actions proposées par le SNUipp-FSU pour qu'enfin nos revendications soient satisfaites.





## #PasPlusDe20enEP Réduire de 5 élèves la taille des classes en éducation prioritaire conduirait à une baisse de 46% de l'inégalité de réussite scolaire.\* REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER, CHANGEONS L'ÉCOLE! \*Source : étude 2006 de T.Piketty et M.Valdenaire



#### Le SNUipp-FSU se bat pour reprendre la main sur notre métier !

Face à la politique éducative régressive du ministre de l'Éducation nationale, il est essentiel de définir les contours d'une professionnalité enseignante permettant la démocratisation de l'École et de donner la parole aux enseignant·es.

Le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochains, où échangeront chercheurs, acteurs des mouvements pédagogiques et enseignant-es.

Demandez et consultez notre brochure « reprendre la main sur notre métier »

Nous te remercions d'ores et déjà pour ton engagement, ton soutien et ta confiance et te présentons nos meilleures salutations syndicales.

# LA FSU, SE BAT

# Gréve et mobilisations dans la Fonction publique pour gagner la reconnaissance de notre travail!



"La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es." Mesures dégradant les salaires nets des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la Csg non compensée à terme...), stigmatisation des fonctionnaires notamment avec le rétablissement du jour de carence, mépris pour les conditions de travail... En moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups.

Dans la continuité de cette politique, c'est désormais aux fondements du statut et des garanties collectives qu'il s'attaque. «Plan de départs volontaires», «externalisation», 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de «missions de services publics»... Les mots sont lâchés et les intentions clairement dévoilées : ce n'est pas tant de moderniser la Fonction publique dont il rêve mais bien plus de remettre en cause le rôle de l'État et des collectivités territoriales.

Et sans attendre les conclusions de sa pseudo-concertation «Cap 2022», il lance une série de discussions avec les organisations syndicales sur le travail des agent-es: révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement «individualisé», rémunération au mérite... Ces sujets sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agent-es de la Fonction publique au service de l'intérêt général.

La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es.

Pour permettre à la Fonction publique de jouer tout son rôle auprès des usager-ères et sur l'ensemble du territoire, la FSU portera avec force partout et dans ces discussions les revendications pour aboutir à une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications, recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires, mettre fin à la précarité et permettre la titularisation d'agent-es contractuels, développer la formation des personnels, travailler à l'attractivité de la Fonction publique... Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. La FSU n'en n'acceptera aucune remise en cause.







# Salaires, où en sommes-nous dans la Fonction publique ?

Après une mesure de dégel de 1,2% obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR\* notamment par l'intervention déterminée de la FSU, le gouvernement a depuis gelé la valeur du point d'indice en 2017 et 2018. A cela se sont ajoutés une hausse de la CSG mal compensée, l'augmentation des cotisations retraites, le report d'un an des mesures PPCR et le rétablissement du jour de carence...Le gouvernement a donc décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20% de l'emploi en France! A partir de janvier 2018, les agent-es publiques vont perdre chaque mois de l'argent! C'est inacceptable!

#### Des fonctionnaires trop bien payés?

Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique pointe de fortes disparités entre les agent-es et des inégalités salariales persistantes entre les femmes et les hommes d'environ 13%.

Il montre aussi qu'en 2015, le décrochage entre les salaires du secteur public (+0,6%) et ceux du secteur privé (+1%) s'est poursuivi.

Le gouvernement assure que le déroulement de carrière prévu par le statut de la Fonction publique permet une revalorisation automatique du pouvoir d'achat des fonctionnaires. **Faux:** 

- selon l'INSEE, la perte cumulée de pouvoir d'achat du traitement brut des fonctionnaires s'établit à -9,2% depuis 2000.
- Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu l'équivalent de 15% de pouvoir d'achat. C'est la conséquence de la désindexation de la valeur du point sur les prix, des périodes de gel du point et des diverses augmentations de cotisations.
- 65% des agents territoriaux de catégorie C restent toute leur carrière sur l'échelle C1 dont les premiers indices avoisinent le SMIC. Après 25 ans de carrière leur salaire est inférieur à 1 600€ avec peu de perspective d'avancement.
- dans les années 1980, un agent de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de 2 SMIC, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25.
- selon l'Insee et les comparaisons internationales indiquent que le salaire des enseignants français est plus faible que celui des enseignants des pays de l'OCDE de niveau de développement comparable

Pour inverser cette situation, la Fsu appelle les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars prochain pour exiger la reconnaissance de leur engagement professionnel.

#### Avec les organisations Cftc, Cgc, Cgt, Fa fp, Fo et Solidaires, elle exige :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les services qui en ont besoin ;
- un nouveau plan de titularisation des contractuel-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité :
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition.

<sup>\*</sup> Protocole de 2015, que la FSU a signé, permettant des évolutions de carrière et de rémunération pour toutes et tous les agent.e.s de 2016 à 2020







# Carte scolaire

#### Une carte scolaire sans surprise et qui manque d'ambition

101 fermetures de classe et 29 suppressions de « plus de maîtres que de classes » !

La majorité des fermetures se fera en maternelle, hors éducation prioritaire. Les 185 ouvertures se feront essentiellement en élémentaire en éducation prioritaire pour la mise en place des CP (REP et REP +) et CE1 (uniquement en REP +) à effectifs réduits. Les secteurs concernés sont : Lens, Béthune et Calais.

Si le ministère reconnait que la baisse des effectifs est un levier de réussite des élèves, la mesure n'est engagée qu'en éducation prioritaire alors que l'on sait que bon nombre d'écoles dans le Pas-de-Calais hors éducation prioritaire pourraient être en REP voire en REP + dans d'autres départements.



En effet, l'administration prend en compte le RFM (Revenu Fiscal Médian) pour calculer les moyens alloués. Or ce RFM, qui date de 2013, est basé sur des données regroupant les revenus de l'ensemble des habitant-es d'un quartier, même ceux qui n'ont pas d'enfants scolarisés (célibataires sans enfant, retraité-es...). Ces données ne rendent pas compte de la réalité des écoles.

#### En éducation prioritaire

En REP +

242 classes de CP, CE1 ou CP/CE1 à effectifs allégés, jusqu'à 14 élèves « autorisés » dans ces classes. Ce qui contraste avec le reste des classes en REP+. Seulement 105 classes ne dépasseront pas 20 élèves (19,11 élèves par classe en moyenne) alors que 301 classes comptabiliseront entre 20 et 25 élèves (22,05 élèves par classe en moyenne) et 10 classes (uniquement en maternelle) compteront plus de 25 élèves : Trop c'est trop !

#### **En REP**

Plus de 1000 classes au-dessus de 20 élèves ! Seuls à peine 3 % des élèves sont dans des classes à moins de 20 (en dehors des 301 classes de CP) ! Au total, seulement 22,7 % des élèves en REP+ et 2,4 % en REP (hors CP en REP/REP+ et CE1 en REP) bénéficient de conditions propices aux apprentissages dans des classes à 20 élèves ou moins !

#### Hors éducation prioritaire

25 % des classes sont au-dessus de 25 élèves (29 % des élèves concernés). Les classes de maternelle seront davantage touchées: logique, puisque c'est là que se concentrent les fermetures! Près de la moitié des élèves de maternelle seront dans des classes dépassant 25 élèves, et ce nombre augmente si on comptabilise les moins de 3 ans qui ne sont toujours pas considérés comme des élèves à part entière hors éducation prioritaire! Dans la ruralité, les ¾ des classes (et des élèves) se trouveront dans des classes dépassant 22 élèves par classes mais il ne faut pas oublier que de nombreuses classes fonctionnent très souvent en multiniveaux, voire en classe unique: ce qui nécessite une baisse significative là aussi des effectifs pour pouvoir enseigner dans de bonnes conditions. Alors, le compte n'y

est vraiment pas!

Comment peut-on à la fois reconnaître que la baisse des effectifs est un levier de réussite pour les élèves et ne pas l'appliquer partout ?

La taille des classes a des influences sur les conditions de travail des enseignant-es et la réussite des élèves. Elle permet plus aisément le travail sur le langage dès la maternelle et jusqu'au cycle 3, le travail de groupes, les manipulations et le suivi de chaque élève...

Le gouvernement en a conscience puisqu'il a fait du dédoublement en CP/CE1 en éducation prioritaire sa mesure phare mais pour le SNUipp-FSU 62 c'est sur toutes les classes, en éducation prioritaire et en dehors, que la réduction doit être effectuée. Alors pourquoi ne pas donner de meilleures conditions d'apprentissage pour tous les élèves et de meilleures conditions d'enseignement pour l'ensemble des enseignant-es? Dans le Pas-de-Calais, l'administration a répondu à la commande ministérielle en mettant en place la réduction des effectifs en CP en REP et en CE1 en REP+. Cela s'est fait avec une dotation ministérielle insuffisante (+ 92 pour le dédoublement de 204 classes) et au détriment des autres classes notamment en maternelle et des « plus de maîtres que de classes ».

## Le SNUipp-FSU 62 a voté CONTRE cette carte scolaire

Le SNUDI-FO et le SE-UNSA ont également voté CONTRE, le SNE -FGAF a voté POUR. Pour le SNUipp-FSU 62, il est important de faire entendre la voix des équipes sur le terrain.

Ne laissons pas faire ! Faîtes-nous remonter vos actions locales, vosréelles conditions de rentrée, vos prévisions d'effectifs, vos difficultés...



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!





# ection d

#### Direction et fonctionnement de l'école





visite de chantier

Les responsabilités et les tâches liées à la direction d'école ne cessent de s'alourdir et de se complexifier: mise en place des PPMS et des alertes attentat intrusion, inclusion des élèves en situation de handicap et suivi des équipes éducatives, mise en place des CP dédoublés, gestion des conflits et mise en œuvre d'actions de prévention, application des nouvelles réglementations d'encadrement des activités sportives...

La surcharge de tâches administratives, les injonctions et contrôles hiérarchiques injustifiés, les tableaux de bords élaborés hors de tout cadre, les pressions et sollicitations des collectivités territoriales en augmentation constante détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions d'animation et de coordination d'équipe, de suivi des élèves, de relation aux familles....

De plus, l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école qui était assurée par des contractuels en contrat aidé, est brutalement supprimée.

Le SNUipp-FSU invite les directeurs et directrices à continuer à se saisir des outils de la campagne « Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école » et des consignes syndicales mises en place dès la rentrée 2017.

Plus d'infos :



Rubrique : carrière > direction d'école

Le SNUipp-FSU a interpelé le ministre en décembre pour lui demander de sortir de l'immobilisme sur ce dossier essentiel au bon fonctionnement de l'école. Aucune mesure concrète n'a été avancée pour la direction d'école alors que les moyens sont en baisse et que les missions s'empilent comme jamais.

On ne fera pas avancer l'école sans les directrices et directeurs, sans leur donner véritablement les moyens de se consacrer aux élèves et à l'animation de leur école. L'autonomie des écoles et la création d'un statut pour les directrices et directeurs sont régulièrement avancées comme une solution miracle, alors qu'il n'en est rien! Les directrices et directeurs demandent la reconnaissance de leur travail et les moyens de bien le faire, à commencer par une aide administrative statutaire et pérenne et une diminution significative des tâches administratives.

Pour les enseignant-es et l'ensemble du personnel, pour les élèves et leurs familles, une direction qui anime et qui coordonne, c'est essentiel!

Le SNUipp-FSU 62 poursuit ses actions en intersyndicale avec les directeurs et directrices et vous invite à participer à notre prochain stage en juin sur la direction et le fonctionnement de l'école.

Plus d'infos : Internet

Rubrique : agenda

lerte rouge pour les SEGPA et les EREA



En janvier, le Rectorat a an- bien réelle à la rentrée!

l'empêcher de fonctionner pleinement! En 5 ans, le Pas-de rents), morcelle davantage la prise en charge et installe un -Calais a perdu près de 600 élèves en SEGPA et, bizarre- turn-over avec des emplois contractuels (AED) et donc un ment, avec pour particularité une nette baisse en 6ème...

SEGPA puis annonce la suppression de postes, qui va être gnera tous les collègues dans leurs actions.

noncé la suppression de 20 En février, le Rectorat a annoncé la suppression de tous les emplois dans les SEGPA de postes d'éducateurs en internat dans les EREA de l'acadél'académie de Lille suite à « la mie d'ici 2020, de « manière progressive ». L'EREA de Liébaisse des effectifs en SEGPA vin sera le 1er touché dès la rentrée 2018. Une partie des à la politique d'inclu- postes sera transformée par des postes mixtes (classe + sion » (extrait des documents internat) et les nuits seront totalement assurées par des du CTA) Alors que la SEGPA est AED en 2020. L'administration précarise l'emploi, multireconnue comme une structure efficace, tout est fait pour plie les intervenants (avec des missions et des statuts diffémanque de stabilité dans les équipes.

Comment expliquer cette chute brutale des effectifs si ce Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé ces attaques répétées contre n'est par une volonté de porter atteinte à l'enseignement les élèves les plus fragiles et alerte sur les conséadapté ? Car hélas, le risque n'était pas imaginaire ! En quences désastreuses que cela va avoir sur l'accueil et le organisant la diminution des pré-orientations en 6ème devenir de ces élèves ainsi que sur les conditions de travail SEGPA, l'Inspection Académique diminue les effectifs des des personnels. Le SNUipp-FSU 62 soutiendra et accompa-

# Droits syndicaux

## Prochaines Réunions d'informations syndicales (RIS) du SNUipp-FSU 62 :

7 avril	Etaples
11 avril	Beuvry
14 avril	Courrières
18 avril	Arras

#### Prochains stages du SNUipp-FSU 62 :

16 mars : stage mouvement	Arras
26 mars : stage « droits et libertés »	Lens
29 mars : stage « CUI-CAE / AESH »	Lens
15 mai : stage « seconde carrière »	Boulogne
12 juin : stage « seconde carrière »	Béthune

Calendrier complet et modèles de courrier en téléchargement sur : 62.snuipp.fr

#### A SAVOIR!

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un courrier à l'IEN (et pour les CUI-AESH l'adresser à l'IA) en respectant le délai de 48h avant la réunion.

Si vous avez effectué vos vœux sur « circonscript », vous conservez toujours votre droit à participer aux RIS, même si vous n'avez pas coché les cases : « réunion syndicale ».

M@gistère est-il obligatoire? La réponse est NON!

#### Colloque



« Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ? » C'est le thème du colloque national organisé par le SNUipp-FSU à Paris les 3 et 4 avril prochains.

Quels savoirs enseigner pour démocratiser la réussite de toutes et tous ? Quelles pratiques pour que ces savoirs soient acquis par tous les élèves ? Comment développer l'expertise professionnelle des enseignant-es, leur capacité à effectuer des choix pédagogiques adaptés et garantir leur professionnalité ?

Ce sont ces questions, et d'autres, que le SNUipp-FSU entend mettre en débat à l'occasion de ce colloque.

Au programme notamment, les interventions de Philippe Meirieu, Roland Goigoux, Dominique Cau-Bareille, du GFEN et des équipes d'écoles pour une série de conférences, d'ateliers et d'échanges.

Plus d'infos : Internet

# ATTENTION POISON



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Jérôme Pannier, Laurence Pontzeele, David Scarpa, Maxime Vasseur, Frédéric Wasielewski. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

#### Le SNUipp-FSU 62 est aussi sur les réseaux sociaux !

Pour nous suivre et être informé-e rapidement des nouveautés, rejoignez-nous vite!





SNUipp-FSU 62



SNUipp-FSU Pas-de-Calais



@leSNU62twitte



